VILLE DE CLERMONT-FERRAND

AVIS de mise à disposition du public dans le cadre d'un projet de restauration des bâtiments Rousseau Colonnade en 123 logements sur le site de l'Hôtel-Dieu

Dates : du 25 janvier 2022 inclus au 23 fevrier 2022 à 16h00,

Objet :

Mise à disposition du public de l'étude d'impact (ainsi que le dossier de demande de permis de construire n° 063 113 21 G 0097) pour la restauration des bâtiments Rousseau Colonnade en 123 logements.

Le volume et les caractéristiques du dossier de demande du permis d'aménager ne permettant pas sa mise à disposition par voie électronique, celui-ci sera consultable aux lieu et horaires suivants:

Lieu :
Hotel de Ville
10 rue Philippe Marcombes
Téléphone : 04 73 42 63 63

Horaires :
Du lundi au vendredi
08h30-12h00 / 14h00-16h00

Durée:
30 jours
Du 25 janvier 2022 au 23 fevrire 2022 inclus

Documents mis à disposition:
- Etude d'impact
- Avis des autorités consultées.
- Entier dossier de permis de constuire.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire est la commune de Clermont-Ferrand.

OBSERVATIONS:
Un registre sera mis à disposition en mairie afin de recueillir les observations du public.
En plus de la présente mise à disposition, une participation du public par voie électronique sera organisée conformément aux nouvelles dispositions de l'article L123-19 du Code de l'environnement. L'étude d'impact est également consultable sur le site internet de la ville:
https://clermont-ferrand.fr/